



3^{ème} CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Nations Unies, Genève, 19-21 juillet 2010



SP-CONF/2010/1-Inf.2
20 mai 2010

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement se tiendra dans la salle de l'Assemblée des Nations Unies à Genève du 19 au 21 juillet 2010. Elle aura pour thème général : Les parlements dans un monde en crise : garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun.

Les travaux de la Conférence, convoquée par l'Union interparlementaire, seront conduits par le Président de l'Organisation, M. Theo-Ben Gurirab. Toutes les dispositions relatives à la tenue de la réunion sont arrêtées sous l'autorité d'un comité préparatoire composé de Présidents de parlement et de membres du Comité exécutif de l'UIP.

On trouvera dans la présente note des informations complémentaires concernant le programme et les arrangements pratiques. Elle est accompagnée d'un ordre du jour provisoire et d'un projet de programme.

Calendrier des séances

Le lundi 19 juillet, la Conférence se réunira de 10 heures à 12 h.30 et de 15 à 18 heures. Les travaux commenceront par une cérémonie d'ouverture, en présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Une photo de groupe des Présidents sera prise à 12 h.30.

Le mardi 20 juillet, les Présidents siégeront de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures.

Le mercredi 21 juillet, ils se réuniront de 10 à 13 heures et, si nécessaire, de 15 à 18 heures.

Il y aura deux manifestations parallèles le mardi 20 juillet :

- de 10 à 13 heures (salle XVI)
Réunion-débat sur le thème *Compte à rebours pour 2015 : tenir notre promesse commune sur les Objectifs du Millénaire pour le développement*
- de 15 à 18 heures (salle XVI)
Réunion-débat sur le thème *Renforcement de la confiance entre Parlement et peuple.*

Réceptions

Dimanche 18 juillet

- 18 - 21 heures : Réception et excursion en bateau sur le lac Léman pour les Présidents de Parlement et leurs conjoints, accompagnés de parlementaires, offertes par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

Lundi 19 juillet

- 13 heures : Déjeuner offert par le Président de l'UIP aux Présidents de parlement (Restaurant des délégués, 8^{ème} étage, Nations Unies)
- 19 heures : Soirée culturelle et cocktail dînatoire offerts à tous les délégués par le Parlement suisse
Bâtiment des Forces motrices à Genève
(Un transport à partir du Palais des Nations sera proposé aux délégués à la fin de la séance de l'après-midi.)

Mardi 20 juillet

- 13 heures : Buffet et projection privée du documentaire "Countdown to Zero"

Visite destinée aux personnes accompagnantes

Le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève invite les personnes accompagnantes à une visite touristique de la région de Genève, le mardi 20 juillet de 9 à 16 heures.

Participation

La Conférence réunira les catégories suivantes de participants et observateurs :

Participants

Les Présidents de tous les parlements nationaux, y compris les présidents des deux Chambres dans le cas des parlements bicaméraux, sont invités. Le Président du Parlement de la Palestine est également invité à participer à la Conférence.

Observateurs

- Les Présidents des assemblées parlementaires internationales qui sont Membres associés de l'UIP ou qui jouissent du statut d'observateur aux réunions de l'UIP;
- Les dirigeants des programmes et institutions du système des Nations Unies et de l'OMC;
- Les représentants permanents auprès de l'ONU à Genève.

Effectif et composition des délégations

L'effectif maximum de la délégation de chaque Parlement et Membre associé ne devrait pas dépasser six personnes (dix personnes dans le cas des parlements bicaméraux). Chaque délégation aura droit à quatre sièges (deux sièges à un pupitre et deux derrière) dans la salle de l'Assemblée. Les délégations comptant deux Présidents pour les parlements bicaméraux auront droit à huit places (quatre sièges à un pupitre et quatre derrière). Des sièges supplémentaires sont disponibles dans la salle de l'Assemblée, notamment dans les tribunes, pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Les délégations des observateurs, qui ne devraient pas compter plus que deux personnes, auront droit à un siège à un pupitre et un siège derrière.

Droit à la parole

Seuls les Présidents de parlement (et dans le cas des parlements bicaméraux, les Présidents des deux chambres), les Présidents des assemblées parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP et les orateurs invités pourront prendre la parole.

Chaque Président de parlement aura un temps de parole de cinq minutes. Au cas où les deux Présidents d'un parlement bicaméral souhaiteraient s'adresser à la Conférence, chacun d'eux aura un temps de parole de quatre minutes.

Les Présidents des assemblées parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP auront un temps de parole de trois minutes.

Un formulaire d'inscription des orateurs est joint à la présente note. Il est rappelé à chaque Parlement qu'il devra indiquer par écrit, **le 15 juin 2010 au plus tard**, la séance au cours de laquelle le(s) Président(s) désire(nt) parler. Le Secrétariat de l'UIP arrêtera l'ordre des orateurs en tenant en compte, autant que possible et sur la base du principe "premier arrivé, premier servi", des préférences indiquées.

Déclaration finale

A la fin de la Conférence, les Présidents seront invités à adopter une Déclaration finale. Le Comité préparatoire a révisé le projet de déclaration à la lumière des commentaires reçus des parlements. Le texte révisé a été envoyé à tous les parlements le 20 mai.

Langues

Les séances plénières de la Conférence se tiendront dans la salle de l'Assemblée. L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Une cabine a en outre été réservée pour le japonais, comme il est d'usage aux réunions de l'UIP.

Les Présidents de parlement s'adressant à la Conférence dans une autre langue devront faire interpréter leur déclaration individuelle dans l'une des six langues officielles et fournir à cette fin leur propre interprète. Deux cabines d'interprétation seront disponibles, sur une base tournante, pour l'interprétation des déclarations individuelles à partir d'autres langues. L'interprète devra prendre contact avec le chargé des conférences dans la salle de l'Assemblée, 30 minutes avant le début de la séance afin d'en recevoir les instructions appropriées.

Trois autres cabines seront également mises à disposition, suivant le principe du premier arrivé, premier servi. Les délégations qui souhaiteraient utiliser l'une de ces cabines, pour toute la durée de la Conférence, sont priées d'adresser une demande écrite au Secrétariat de l'UIP. Les interprètes travaillant dans ces cabines additionnelles "feront le relais" à partir de la langue de leur choix (probablement l'anglais ou le français) et ne traduiront que dans la langue nationale de leur délégation. Il n'y aura pas de relais à partir de ces langues dans les six langues officielles. Lorsque le Président de parlement de l'une des délégations bénéficiant d'une cabine d'interprétation dans la langue nationale prononcera son discours, l'interprète de la délégation quittera ladite cabine pour une cabine "tournante" où il interprétera en anglais ou en français le discours du Président, qui sera ensuite relayé par les interprètes de l'ONU dans les cinq autres langues officielles.

Pour les réunions-débat, l'interprétation sera assurée dans les quatre langues habituellement utilisées aux réunions de l'UIP, à savoir l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Une cabine sera également mise à disposition, sur une base tournante, pour l'interprétation des interventions prononcées dans toute autre langue. Les interprètes souhaitant utiliser cette cabine sont priés de prendre contact avec le chargé des conférences présent dans la salle, 30 minutes avant le début de la réunion, afin d'en recevoir les instructions appropriées.

Inscription et hébergement des délégations

Les participants et observateurs sont aimablement priés de remplir dès que possible le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner au Secrétariat de l'UIP **le 7 juin au plus tard**. Ce formulaire peut être soumis par fax ou courriel, comme suit :

Fax : +41 22 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

Les délégations sont priées de contacter leur Mission permanente à Genève dès que possible pour ce qui concerne leur voyage et leur hébergement. Les Missions ont l'habitude d'effectuer des réservations de chambres d'hôtel et autres démarches au nom des délégations de leur pays aux réunions des Nations Unies.

Les délégations des pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres par l'intermédiaire de l'Office du tourisme de Genève.

Fax : +41 22 909 70 21
Courriel : reservation@geneve-tourisme.ch

Il est également possible de faire une réservation en ligne via le site internet de l'Office du tourisme :

<http://www.geneve-tourisme.ch/?rubrique=0000000253&lang>.

Conformément à la pratique suivie par les hôtels à Genève, seules les réservations accompagnées d'un numéro de carte de crédit à titre de garantie seront confirmées. Le mois de juillet étant une période très chargée pour les hôtels à Genève, il est fortement recommandé d'effectuer les réservations de chambres d'hôtel le plus tôt possible.

Le Secrétariat de l'UIP serait reconnaissant aux délégations de bien vouloir lui indiquer, par fax ou par courriel, dans quel hôtel elles logeront durant la Conférence. Ces informations ne seront pas divulguées mais elles seront utiles aux autorités suisses pour l'organisation de la réception du lundi 19 juillet.

Badges d'identité pour la Conférence

En raison des mesures de sécurité strictes en vigueur à l'ONU, tous les délégués à la Conférence se verront remettre par le service de sécurité de l'ONU un badge spécial pour la Conférence, qui leur permettra de pénétrer dans l'enceinte de l'ONU.

Toutes les personnes officiellement inscrites à la Conférence recevront du Service de sécurité et d'identification de l'ONU une accréditation, et un badge d'identité pour la Conférence qui leur sera remis par le Secrétariat de l'UIP. Les badges seront mis à la disposition des Missions permanentes à compter de 8 h.30, le jeudi 15 juillet. Les Missions permanentes sont priées de se munir de la documentation officielle habituelle pour obtenir les badges.

Les badges pour la Conférence ne comportant pas de photo, les délégués sont priés de noter qu'ils ne pourront pénétrer dans l'enceinte de l'ONU que par l'entrée Pregny, où les gardes en faction auront reçu l'ordre de les laisser accéder à la Conférence. Par ailleurs, les délégués sont priés d'avoir sur eux une pièce d'identité officielle avec photo (passeport, carte nationale d'identité, etc.), lorsqu'ils pénètrent dans l'enceinte de l'ONU, faute de quoi l'accès pourrait leur être refusé.

Le Service de sécurité et d'identification de l'ONU (porte Pregny) sera ouvert, exceptionnellement, entre 12 et 20 heures, le dimanche 18 juillet, pour permettre aux Missions permanentes et aux participants dont le pays n'a pas de représentation diplomatique en Suisse de récupérer leurs badges avant l'ouverture de la Conférence. Ce service est ouvert sans interruption du lundi au vendredi, de 8 à 17 heures.

En raison du grand nombre de personnes entrant dans l'enceinte de l'ONU par la porte Pregny, il est recommandé aux Missions permanentes et aux délégués de prévoir suffisamment de temps pour récupérer leurs badges le lundi matin, s'ils n'ont pas pu le faire auparavant.

Service d'information de l'UIP

Toutes les autres responsabilités (réservation de salles de réunions informelles ou bilatérales, dépôt des messages et de la documentation dans les casiers des délégués, information sur le lieu de la Conférence, dossiers d'information contenant la documentation et les invitations aux réceptions officielles, etc.) relèvent du Service d'information de l'UIP, situé au deuxième étage du bâtiment A, à proximité de la porte 15.

Ce service fonctionnera du lundi 19 juillet au mercredi 21 juillet, comme suit :

- 8 h.00 - 19 h.00 les lundi 19 et mardi 20 juillet 2010;
- 8 h.00 - 18 h.00 le mercredi 21 juillet 2010.

Les délégations se verront en outre remettre par le Service d'information une liste provisoire des délégués, ainsi qu'un document renfermant les informations relatives à leur délégation. Toute modification à apporter à cette liste et qui n'aurait pas été indiquée au moment de l'inscription, devra être signée/visée par le Chef de la délégation et remise à Mme Marina Filippin, au Bureau d'inscription, au plus tard à midi le mardi 20 juillet 2010.

Médias

Seront mis à disposition au Palais des Nations, un Bureau d'information de l'UIP, un café internet pour les délégués et les journalistes, ainsi que deux emplacements à l'entrée de la salle de l'Assemblée pour les entretiens avec les Présidents de parlement. Un espace de travail sera mis à la disposition des journalistes accompagnant les délégations. Les photographes et équipes de prise de vue des délégations seront autorisés à filmer les réunions.

Accueil

Les Missions permanentes à Genève, et le cas échéant les Ambassades à Berne, sont priées de solliciter les facilités d'accueil des Présidents de parlement (personnalités de haut rang - VIP) à l'arrivée et au départ, conformément à la procédure usuelle. Les facilités d'accueil seront limitées à une ou deux personnalités de haut rang et cinq accompagnants. Les représentations diplomatiques sont cordialement invitées à se mettre en rapport avec les services d'accueil des aéroports de Genève et de Zurich afin de régler les détails des arrivées et départs.

Les participants ressortissants d'Etats ne disposant pas d'une représentation diplomatique en Suisse sont priés d'envoyer au Secrétariat de l'UIP l'itinéraire détaillé du Président de leur parlement afin que ces informations puissent être dûment transmises au Service du Protocole de l'aéroport international de Genève, qui prendra les dispositions nécessaires pour l'accueillir.

Un comptoir d'information de l'UIP sera installé dans l'aile des arrivées de l'aéroport de Genève pour aider les délégués n'ayant pas accès au Salon VIP.

Transport

Les missions permanentes et, le cas échéant, les Ambassades à Berne sont priées d'accueillir leurs délégations respectives et d'en assurer les déplacements. Les Etats ne disposant pas d'une représentation diplomatique en Suisse sont priés de s'annoncer au Secrétariat de l'UIP.

Les délégations n'ayant pas de représentation diplomatique à Genève et ayant besoin d'un badge d'accès à l'ONU pour leur véhicule sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat de l'UIP.

RAPPEL IMPORTANT : Formalités d'immigration - visas

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait ainsi partie de l'espace Schengen. Pour les personnes soumises à l'obligation de visa, la Suisse établit des visas de séjour d'une durée maximale de trois mois, qui sont généralement valables pour tout l'espace Schengen.

La réglementation Schengen impose des délais plus longs pour la délivrance des visas. Aussi les délégations sont-elles priées de soumettre leurs demandes **avant le 7 juin 2010**.

Les autorités suisses s'efforceront de traiter les demandes dans les meilleurs délais possibles mais ne seront pas en mesure de garantir l'octroi de visas en cas de demande tardive.

Sécurité

La sécurité à l'ONU est du ressort exclusif de l'ONU, qui applique ses propres règles en la matière. De manière générale, seuls les agents de sécurité de l'ONU et la police suisse sont autorisés à transporter des armes dans les locaux de l'ONU.

La sécurité extérieure relève des instances fédérales et cantonales compétentes en matière de sécurité.

Les personnalités accompagnées d'agents de sécurité armés devront solliciter des demandes de permis de port d'armes auprès des autorités suisses conformément à la procédure usuelle.

Personnes à contacter à l'UIP

- a) Pour les questions relatives au protocole, M. Marcelo Bustos Letelier, Directeur des Affaires de l'Assemblée et des relations avec les Parlements membres (tél. : +41 22 919 41 37, fax : +41 22 919 41 60, courriel : mbl@mail.ipu.org).
- b) Pour les demandes de renseignements adressées au Président et au Secrétaire général de l'UIP, Mme Jill Toedtli (tél. : +41 22 919 41 11, fax : +41 22 919 41 60, courriel : jt@mail.ipu.org).
- c) Pour les modalités pratiques, Mme Sally Anne Sader, Chargée du service des conférences (tél. : +41 22 919 41 14, fax : +41 22 919 41 60, courriel : sas@mail.ipu.org).